



K.B.V.B.V. vzw
Koninklijk Belgisch Volleybal Verbond
F.R.B.V.B. asbl
Fédération Royale Belge de Volley-Ball

Avenue Huart Hamoiriaan, 48
B - 1030 Brussel - Bruxelles

A :

- **BX 1064 – Bruxelles Est VC**
Mr. Pascal Carabin, secrétaire
- **Mr. Julien Bertrand**

Pour info :

- Mr. Wim Vleugels, premier arbitre
- Mr. Dirk Vandeweyer, deuxième arbitre
- Mr. Julien Van Brusselen, resp. rencontres
- Mr. Johan Callens, resp. arbitres
- Membres commission nationale des réclamations
- Secrétariats AIF et VVB

18 FEB 2016

CNR n°3/2015-2016

Rapport d'arbitrage de monsieur Wim Vleugels au sujet de la rencontre « Bruxelles Est VC – VOC Amigos Zoersel - Messieurs I 31/01/2016 »

Sont présents à l'audience du 15 février 2016 :

Monsieur Julien Bertrand.
Bruxelles Est VC, représenté par monsieur Marc Vandame, président asbl Bruxelles Est et monsieur Pascal Carabin, secrétaire.
Mr. Wim Vleugels, premier arbitre.
Mr. Dirk Vandeweyer, deuxième arbitre.

Siègent pour la commission nationale des réclamations : pour l'A.I.F. messieurs Haager, Sureting et Jans et pour la V.V.B. messieurs Melis, Vanhessche et Lagae.

Les arbitres ont été entendus.
Monsieur Bertrand reconnaît les faits et explique le contexte dans lequel tout s'est passé. Il présente ses excuses aux arbitres.

Délibération et motivation

L'attitude antisportive de monsieur Bertrand pendant la rencontre - pour laquelle l'arbitre a appliqué la sanction de la disqualification – et sa réaction antisportive immédiatement après la disqualification sont prouvées. La commission nationale des réclamations estime que cette attitude est inacceptable et juge qu'une sanction effective s'impose.



POUR CES MOTIFS
LA COMMISSION NATIONALE DES RECLAMATIONS

décide

de suspendre monsieur Julien Bertrand comme joueur et pour toutes les fonctions officielles pour la période du 11 au 17 mars 2016.

La sanction reste maintenue pour les rencontres qui sont actuellement programmées pendant cette période mais qui seraient reportées vers une autre date.

Les frais pour le traitement de ce dossier sont à charge de Bruxelles Est VC (la commission nationale des réclamations prend acte d'une instruction interne à l'AIF par laquelle l'AIF prend ces frais à sa charge)

Décision prise à unanimité et prononcée en audience publique du 15 février 2016.



Paul Lagae,
président CNR.